

## **DECISION N° 2023-22**

### **OBJET : Marché SID23R – Abonnement mobile pour connexion internet à la déchetterie de Triel-sur-Seine – Signature – Annule et remplace**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9 ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

**VU** la décision du Président n° 2023-20 signée le 14 août 2023 et transmise au contrôle de légalité le 16 août 2023 ;

**CONSIDERANT** le besoin d'abonnement mobile pour connexion internet à la déchetterie de Triel-sur-Seine afin de tenir compte des exigences opérationnelles et calendaires relatives à l'exploitation de ladite déchetterie ;

**CONSIDERANT** que la procédure est menée en procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** la proposition économiquement avantageuse de la société HP3I ;

**CONSIDERANT** que le premier devis ayant donné lieu à la décision du Président n° 2023-20 était erroné ;

**Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De confier la prestation SID23R d'abonnement mobile pour connexion internet à la déchetterie de Triel-sur-Seine à la société HP3I sise 5 rue Charles Guilbert 78190 Trappes Siret 479 661 621 00033, pour un montant d'installation de 1 059 euros HT soit 1 270,80 euros TTC et un abonnement de 24 euros HT par mois soit 28 euros TTC par mois, la présente décision annulant et remplaçant la décision n° 2023-20 signée le 14 août 2023 et transmise au contrôle de légalité le 16 août 2023 pour cause d'erreur dans la formulation du devis.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 28/09/2023

Transmis en Préfecture et affiché le 29/09/2023

  
**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal